

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 25 MAI 2021

18H30

Excusés : Natacha Audebert, Maxime Dauvel, Emmanuelle Mercier, Patrick Ravaudet et Stéphanie Verger.

Point sur les travaux

Aménagement du bourg

Les travaux se déroulent bien, les délais sont respectés.

Le stationnement sur la place de la mairie a été modifié par rapport au projet initial. Il y aura moins de places de stationnement dans la rue Saint Martin, il faut donc offrir suffisamment de stationnements sur la place de la mairie. Ainsi, les espaces entre les arbres coté église pourront accueillir 4 véhicules. Les emplacements seront matérialisés par des traverses. Les bancs seront positionnés coté Poste.

L'entreprise Colas va réaliser un bicouche autour de la borne de rechargement des véhicules électriques et refaire la plateforme au stade (près de la statue du footballeur).

BETG va nous transmettre un estimatif pour l'aménagement de la place Volmunster. Cette phase sera incluse dans le marché à la place de la rue du Temple. La DETR sera demandée en janvier 2022 et les travaux pourront intervenir en même temps que la phase de la rue des Charrons.

Maison Doucet (anciennement rue des charrons, actualisée impasse Monte au Banc)

L'escalier est posé, les peintures sont en cours. Le devis pour les volets s'élève à 3170€ TTC. Le logement devrait être terminé pour une mise à la location en septembre.

Un aménagement du parking est prévu. L'entreprise Léchelle a fourni un devis de 9000€.

Cabinet médical/local kinés

L'entreprise Colas va faire un devis pour l'aménagement de ce parking. Des places de stationnement seraient matérialisées et un jardin serait créé devant le local des kinés. La commune a signé l'achat du local des kinés.

Décisions modificatives

Avec les travaux d'aménagement du bourg, il était nécessaire de revoir la signalétique. Ainsi les panneaux de direction et d'indication des lieux publics vont être changés.

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- 2152/60 panneaux de signalétique +2 723,00
- 020 dépenses imprévues – 2 723,00

Une table de pique-nique va être installée sur la plateforme en béton au stade. Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- 2158/71 table de pique-nique + 150,00
- 020 dépenses imprévues - 150,00

Taux de promotion pour avancement de grade

2 agents vont pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Pour cela il est nécessaire de délibérer sur le taux de promotion pour les avancements de grade (= nombre maximal d'agents pouvant être promus). Le taux est fixé à 100%.

Isabelle Terminet tient à souligner l'investissement des agents de l'école et des agents des services techniques pendant la semaine sans enfants en avril. Ils ont procédé à un important travail de nettoyage et de rangement à l'école.

Rapport cour des comptes gestion Grand Cognac

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport établi par la cour des comptes sur la gestion de l'agglo concernant les exercices 2017 et suivants.

Questions diverses

- Isabelle Terminet informe le conseil que des riverains de la rue de Neuvicq ont signalé que des camions empruntent la rue de Neuvicq en venant de Cognac alors qu'elle est interdite aux +3.5T et à une vitesse excessive. Nous avons sollicité le Département, qui nous suggère d'enlever le panneau de direction Courbillac/Neuvicq et d'installer un panneau toutes directions au début de la rue des Charrons. Le conseil se questionne sur l'opportunité de poser un stop sur la rue du Temple, à l'intersection avec la rue de Neuvicq.

- Monsieur le Maire a demandé un devis pour la réfection des peintures des volets de la mairie ; il s'élève à 2300€ TTC.

- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le Département effectuera un diagnostic des chemins de randonnée existants puis proposera la réhabilitation et l'entretien de certains chemins.

- Un administré a demandé à ce qu'il soit installé des distributeurs de sacs à déjections canines. L'opération pourrait être envisagée à l'aire de jeux.

- Isabelle Terminet et Philippe Charpentron ont rencontré Pascale Belle, vice-présidente de Grand Cognac chargée des déchets. Elle leur a fait part d'une obligation à venir relayée par Calitom : à compter de 2022, les collectivités seront taxées pour les ordures ménagères. Cette taxe concernera la mairie, les écoles, la salle polyvalente et les services techniques. Nous avons reçu une facture fictive, qui s'élève à 5300€. Plusieurs solutions seront à envisager pour réduire cette facture.

Par ailleurs, dans un futur proche, Calitom ne collectera les sacs noirs que tous les 15 jours. Il faut trouver des solutions pour les foyers ne disposant pas de lieu de stockage des poubelles et pour ceux qui ne peuvent réduire leurs déchets (ex : couches). L'une des pistes proposées par l'agglo est de créer des points de regroupements pour les administrés.

- illuminations de Noël

Christelle Varache et Philippe Charpentron ont rencontré 2 fournisseurs. Il est prévu d'ajouter des guirlandes dans la rue Saint Martin, de la Poste au stop, dans la rue des Charrons et au bureau de tabac. Nous acquerrons également 2 décors poteau pour chaque lieu-dit et 10 gouttes supplémentaires pour la place de la mairie. Le devis le moins-disant est de 3041€ pour 300m de guirlandes et 8 décors poteau. Nous sommes en attente du devis pour les gouttes supplémentaires.

Pour info

Les modifications du règlement du lotissement le Piruit ont été validées par les 2/3 des colotis au moins.

Ainsi :

Pour lots n°1 et n°2 ; il n'est plus imposé la construction d'un rez-de-chaussée plus un étage pour l'habitation et l'implantation de la façade principale peut comporter un recul de 5 mètres maximum de l'emprise publique.

Une construction ne peut occuper deux lots (voir plan de composition).